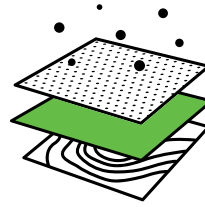




MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PLANIF
TERRITOIRES**

Imaginons ensemble
nos territoires de demain

SYNTHÈSE DU CYCLE

D'ATELIERS DE 2023

SUR LE RÔLE DE L'ÉLU EN PLANIFICATION

RÉSEAU PLANIF TERRITOIRES

DGALN/DHUP/Bureau de la planification
urbaine et rurale et du cadre de vie (UP3)

SYNTHÈSE

DU CYCLE D'ATELIERS

SUR LE RÔLE DE L'ÉLU EN PLANIFICATION

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE GÉNÉRALE

En novembre 2022, se tenait la première rencontre nationale du Réseau Planif Territoires. À cette occasion, les débats avaient pointé le rôle aussi crucial que complexe que doivent assumer les élus locaux en matière de planification territoriale, dans un contexte d'évolution régulière des normes d'urbanisme, vécues parfois comme source d'insécurité, notamment juridique, avec des réformes historiques et structurantes comme les lois SRU¹, ALUR², ELAN³... et pour les plus récentes la loi Climat et Résilience et la mise en œuvre du zéro artificialisation nette des sols dite « ZAN », les lois APER⁴ et industries vertes....

La réforme « ZAN » a cependant agi comme un catalyseur pour opérer ce changement culturel, mais a aussi généré de l'inquiétude, **d'où l'importance d'être à l'écoute de ce qui se passe et de pouvoir accompagner ce changement.**

Début 2023, la DGALN⁵, avec ses partenaires associés au pilotage du réseau Planif Territoires (Association des Maires de France et des Prési-

dents d'Intercommunalité, Intercommunalités de France, France Urbaine, Fédération nationale des SCoT, Fédération Nationale des Agences d'urbanisme, Cerema et CNFPT), a ainsi proposé à un groupe resserré d'élus ambassadeurs de la planification de réinterroger ensemble leur rôle et de bénéficier de leur regard :

- sur les défis et nouveaux enjeux de la planification ;
- sur les changements culturels qui doivent s'opérer à court et long terme dans les organisations et la conduite des politiques publiques ;
- et sur les solutions à développer pour opérer un changement de trajectoire de la planification territoriale, passant d'un urbanisme d'extension à un urbanisme de renouvellement.

1 : Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (loi SRU)

2 : Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR)

3 : Loi portant évolution du logement de l'aménagement et du numérique (Loi Elan)

4 : Loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables (Loi APER)

5 : La Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) au sein du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires

Représentant un panel de collectivités d'échelles et de situations territoriales diverses, une dizaine d'élus locaux ont accepté de s'engager dans cette démarche, sous la forme d'un groupe de travail (GT) des « **élus ambassadeurs de la planification locale** ».

Lancé à la fin du 1^{er} semestre 2023, le premier chantier auquel s'est attaqué ce groupe avait pour ambition de construire une vision partagée autour de 3 questions principales :

- Comment les élus locaux perçoivent-ils leur rôle en planification ?
- Comment donner de la cohérence aux projets de territoire à toutes les échelles, en s'appuyant sur la planification ?
- Quels sont les nouveaux cadres de dialogue territorial à imaginer pour intégrer l'ensemble de la chaîne d'acteurs de la planification ?

Ces travaux ont pris la forme d'un cycle d'ateliers (trois temps d'échanges en visioconférence et en présentiel entre les mois de mai et novembre 2023) et ont fait l'objet d'une table ronde de restitution lors des rencontres nationales de Planif Territoires du 7 décembre 2023.

Le format de la démarche s'est inscrit dans une dynamique résolument positive qui a suscité beaucoup d'enthousiasme de la part des élus mobilisés, en **offrant un espace d'échanges jugé rare et précieux, face à une certaine solitude de l'élus planificateur.**

« Le fait de partager cette aventure Planif Territoires, c'est une manière d'être confronté à différents points de vue sur des problématiques communes. J'apprécie particulièrement la liberté de parole dans la démarche. »



Pierre GROSJEAN

Cette démarche bottom-up a permis à cette dizaine d'élus locaux de rendre compte de difficultés mais surtout d'identifier collectivement les leviers à mobiliser pour dépasser les clivages (politiques, territoriaux par exemple), mieux planifier les territoires dans une vision prospective partagée et adapter les pratiques. En première ligne face à l'accélération de l'ensemble des changements qui s'opèrent (culturels, sociaux, économiques...), ces élus ont certes partagé retours d'expériences et témoignages d'initiatives locales inspirants, mais ils se sont également interrogés sur la manière de transformer ce qui pourrait être vu comme des contraintes législatives, à l'instar des objectifs de sobriété foncière, en une opportunité politique pour réaffirmer une stratégie territoriale, réinterroger les modes de faire et faire évoluer les modèles d'aménagement.

Les élus déplorent un effet de bord du non cumul des mandats, qui a induit un éloignement entre les élus locaux et les parlementaires, et aboutit à des propositions législatives qui ne prennent pas en compte les réalités du terrain.

« Ce partage et l'écoute d'autres acteurs du territoire permettent de s'inspirer des expériences menées sur les territoires et des méthodes mises en œuvre selon les contextes. Il n'y a pas une bonne méthode, chacun s'adapte sur son territoire. »



Philippe GAMEN

Ce document est une synthèse des principaux échanges du cycle d'ateliers de 2023. Il cherche donc à rendre compte, à ce stade, tant des difficultés rencontrées et questions en suspens que des expériences probantes. Il n'a pas vocation à apporter des réponses toutes faites mais à soulever les questions et identifier et valoriser de solutions mises en place localement par chacun des élus du GT, en fonction des différents contextes rencontrés.

La **dizaine d'élus locaux, tous dans la planification** et mobilisés lors du cycle d'ateliers sont également désignés dans ce document comme les « élus du GT ». Ils sont présentés page suivante.

Fruit des principaux sujets d'échanges du cycle d'ateliers, ce document est structuré autour de **5 grands traits qui pourraient définir le rôle de l' élu** à l'heure d'un nouveau paradigme de la planification locale :

- **L' élu conciliateur et intégrateur ;**
- **L' élu stratège qui arbitre et décide ;**
- **L' élu pédagogue et facilitateur ;**
- **L' élu qui coopère et prend le temps du dialogue ;**
- **L' élu novateur et fédérateur, au plus près des habitants.**

TABLE DES MATIÈRES

Présentation de la démarche générale	2
--	---

PARTIE 1

L'ÉLU CONCILIATEUR ET INTÉGRATEUR.....8

- Changer les regards, changer les modèles 10
- Planifier par l'approche globale et intégrée 11

PARTIE 2

L'ÉLU STRATÈGE QUI ARBITRE ET DÉCIDE12

- Conduire une stratégie locale pour préparer le territoire..... 12
- Agir sans délai !..... 12
- Sortir de l'étau entre l'urgence d'agir et le temps long de la prospective..... 13
- Arbitrer et prendre les décisions : l'importance du binôme élu technicien 13

PARTIE 3

L'ÉLU PÉDAGOGUE ET FACILITATEUR14

- Aider les élus à remettre en question leurs pratiques pour dépasser les résistances au changement et les barrières culturelles 14
- L'élu local, le nouveau développeur-responsable ? 14
- Acculturer les élus éloignés 15

PARTIE 4

L'ÉLU QUI COOPÈRE ET PREND LE TEMPS DU DIALOGUE16

- Mettre en place des dispositifs par lesquels on se redonne du temps .. 16
- Miser sur la coopération intercommunale, mutualiser, développer le jeu collectif et la solidarité 17
- Imaginer de nouveaux espaces de dialogue entre élus et entre territoires 18
- Le modèle des Parcs Naturels Régionaux comme ressources pour les territoires ruraux 18

PARTIE 5

L'ÉLU NOVATEUR ET FÉDÉRATEUR, AU PLUS PRÈS DES HABITANTS20

- Expérimenter, mettre en récit le territoire et l'incarner 20
- Être au plus près des citoyens, le canal associatif 21
- Aller à la rencontre des socio-professionnels et des habitants 21
- Fédérer par la pédagogie 23

EN BREF

Début 2023, la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) au sein du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires, avec ses partenaires associés au pilotage du réseau **Planif Territoires** (Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité, Intercommunalités de France, France Urbaine, Fédération nationale des SCoT, Fédération Nationale des Agences d'urbanisme, Cerema et CNFPT), a ainsi proposé à un groupe resserré d'élus ambassadeurs de la planification de réinterroger ensemble leur rôle et de bénéficier de leur regard et expériences locales.

Représentant un panel de collectivités d'échelles et de situations territoriales diverses, dix élus locaux ont accepté de s'engager dans cette démarche, sous la forme d'un groupe de travail (GT) des « **élus ambassadeurs de la planification locale** ».

En bref, il ressort de ces échanges qu'il n'existe pas de recette miracle, mais diverses situations selon le contexte, avec des constantes. L'ensemble de nos élus engagés dans cette démarche partage :

- leur rôle fédérateur et stratégique, inscrit dans le temps long de la planification, qui commence bien avant l'émergence d'un document et continue bien au-delà, au moment de la mise en œuvre et selon le principe d'amélioration continue ;
- une volonté de passer l'action dès à présent sans plus tergiverser ;
- le portage d'une vision commune et d'un récit commun, à partir de problématiques locales concrètes ;
- l'intérêt de trouver un espace de dialogue apaisé et informel pour échanger entre pairs ;
- la contradiction apparente des politiques publiques mais l'identification de leviers pour mener une approche globale ;
- l'importance d'aller au contact et d'avoir de la méthode ;
- un enjeu de mobilisation citoyenne (avec des exemples très inspirants reportés ci-après) ;
- la nécessité d'accélérer certaines procédures (coupler urgence climatique à urgence administrative).

Et bien sur un très fort engagement et investissement !

LES ÉLUS ENGAGÉS

DANS LA PLANIFICATION



Danielle MAMETZ

Présidente du Syndicat Mixte Flandre et Lys, Viceprésidente du syndicat mixte SIDEN-SIAN, Maire Boëseghem



Jean-Paul MICHAUD

Viceprésident du Grand Besançon en charge de l'aménagement du territoire et du SCoT, Président du Syndicat Mixte Besançon Coeur Franche-Comté, Maire de Thoraize



Céline CHARRIAUD

Présidente de Saint-Flour Communauté et du SYTEC, Maire de Neuvéglise-sur-Truyère



Pierre GROSJEAN

Conseiller départemental du Cher, Président de la SEM Territoria, Maire de Baugy



Françoise BAILLY

Viceprésidente de la CA de Blois en charge de l'aménagement, urbanisme, PLUi, habitat et accueil des gens du voyage, Maire adjointe de Saint-Gervais-la-Forêt



Hervé LEFEBVRE

Président du syndicat et de la CC de Savès, Président du Syndicat Mixte SCoT de Gascogne, Maire de Samatan



Suzanne BROLLY

Adjointe au maire de Strasbourg, en charge de la ville résiliente, Viceprésidente de l'Eurométropole



Sylvain ROBERT

Maire de Lens, Président de la CA de Lens-Liévin et d'Euralens



Philippe GAMEN

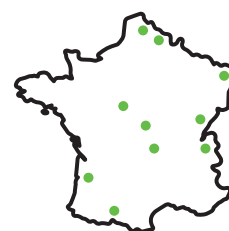
Président du PNR du massif des Bauges, Président de Grand Chambéry, Président du Pôle Métropolitain Grand Annecy Grand Chambéry, Maire du Noyer



Pierre DUCOUT

Président de la CC Jalle Eau Bourde, Maire de Castas

Répartition géographique des territoires des élus engagés dans ce groupe de travail



PARTIE 1

L'ÉLU CONCILIATEUR ET INTÉGRATEUR

« Pour l' élu, son devoir est de mettre en équilibre l' ensemble des enjeux. Il faut néanmoins tenir compte de la réalité qui impose un contexte changeant et prendre en compte la temporalité des documents. »



Pierre DUCOUT

Pour les élus du GT, planifier c'est traduire à la bonne échelle un ensemble de politiques locales mais aussi nationales, voire supranationales, les mettre en cohérence dans une vision stratégique du devenir du territoire et les concrétiser dans les documents de planification locale (carte communale, PLUi, SCoT).

Or, ces politiques publiques visent des objectifs qui apparaissent parfois contradictoires aux élus quand il s'agit de les mettre en œuvre localement. Leur conciliation s'avère souvent périlleuse et nécessite des arbitrages de la part des élus du bloc local d'autant plus complexes que les défis à relever se cumulent : maintien des services de proximité, relocalisation d'activités productives, crises climatiques, pression sur les ressources, vieillissement de la population, besoins de logements abordables, non artificialisation des sols...

« C'est très anxiogène quand on nous impose le but et le chemin. Quand ce dernier s'impose à nous, on se pose la question du rôle de l' élu en planification. »



Jean-Paul MICHAUD

Les élus du GT reconnaissent que face à l'urgence climatique, il est nécessaire de faire évoluer les politiques publiques nationales et le cadre de la planification. Mais ils décrivent également une forme « d'inflation législative et réglementaire » : celle-ci est source d'anxiété et d'inquiétude pour l'avenir du territoire et peut donner le sentiment à l' élu local que ses marges de manœuvre se réduisent peu à peu, alors que ses responsabilités augmentent.

Les effets du changement climatique et la complexité à se saisir et à appliquer les lois créent ainsi une incertitude générale qui rend l'exercice d'anticipation, de planification et de décision de plus en plus difficile pour l' élu local. Selon les élus du GT, pour répondre à cette difficulté croissante, il est impératif pour les élus locaux de **s'appuyer sur leurs capacités de conciliation (voire les renforcer) pour parvenir à faire dialoguer et faire converger les intérêts locaux et nationaux parfois divergents.**

**UNE PALETTE D'OUTILS, AU SERVICE
D'UNE VISION INTÉGRÉE DES ENJEUX,
LE CAS DE L'EUROMÉTROPOLE
DE STRASBOURG** – par Suzanne BROLLY

Suzanne BROLLY rappelle que l'équation urbaine de l'Eurométropole de Strasbourg doit concilier la production de logements, notamment sociaux (29 000 demandeurs), l'équilibre en matière de répartition de logements, la préservation de la qualité du cadre de vie et des terres agricoles, et la résilience du territoire. Suzanne BROLLY souligne les difficultés locales à concilier l'ensemble de ces enjeux et à les faire accepter auprès des acteurs du territoire. Pour résoudre cette équation et atteindre notamment les objectifs de la loi SRU, la collectivité se dote de plusieurs outils qui nécessitent une approche fine des besoins du territoire : les secteurs de mixité dans le PLU, la préemption urbaine pour limiter la hausse des prix du foncier et les aides financières pour accompagner les bailleurs. Pour renforcer la qualité du cadre de vie et l'adaptation du territoire au changement climatique, le PLU de l'Eurométropole de Strasbourg prévoit des dispositions réglementaires pour mettre en œuvre le Zéro Imperméabilisation Nette (en complément du ZAN). Enfin, **au sein de la ceinture verte de Strasbourg de 1 400 ha, chaque projet artificialisant est compensé dans ce même secteur.** L'objectif est d'encourager l'intervention sur des secteurs déjà urbanisés, de préserver des espaces non artificialisés et ainsi de **constituer un bouclier climatique pour la Ville de Strasbourg.**



Le PLU de l'Eurométropole de Strasbourg, approuvé en 2016, a fait l'objet de quatre modifications. Actuellement, la quatrième modification en cours du PLU illustre une inversion du regard porté sur l'aménagement autour de la préservation du cadre de vie et des cœurs d'îlots avec la trame verte comme colonne vertébrale.

« Pour répondre aux objectifs de la loi SRU, il nous faut une approche territorialisée et articulée des enjeux environnementaux et sociaux. L'objectif n'est pas de concentrer le logement social à un endroit mais d'intervenir selon la capacité réelle du territoire. Ce travail doit être fait à l'échelle intercommunale pour mettre en place une solidarité entre communes. »



Suzanne BROLLY

CHANGER LES REGARDS, CHANGER LES MODÈLES

Pour **Jean-Paul MICHAUD**, les élus en charge de la planification sont souvent perçus par leurs pairs comme des « *empêcheurs de faire* », ces derniers ne se frottant à la planification locale que par le biais des règles qu'elle impose et qui se traduisent dans les règlements d'urbanisme.

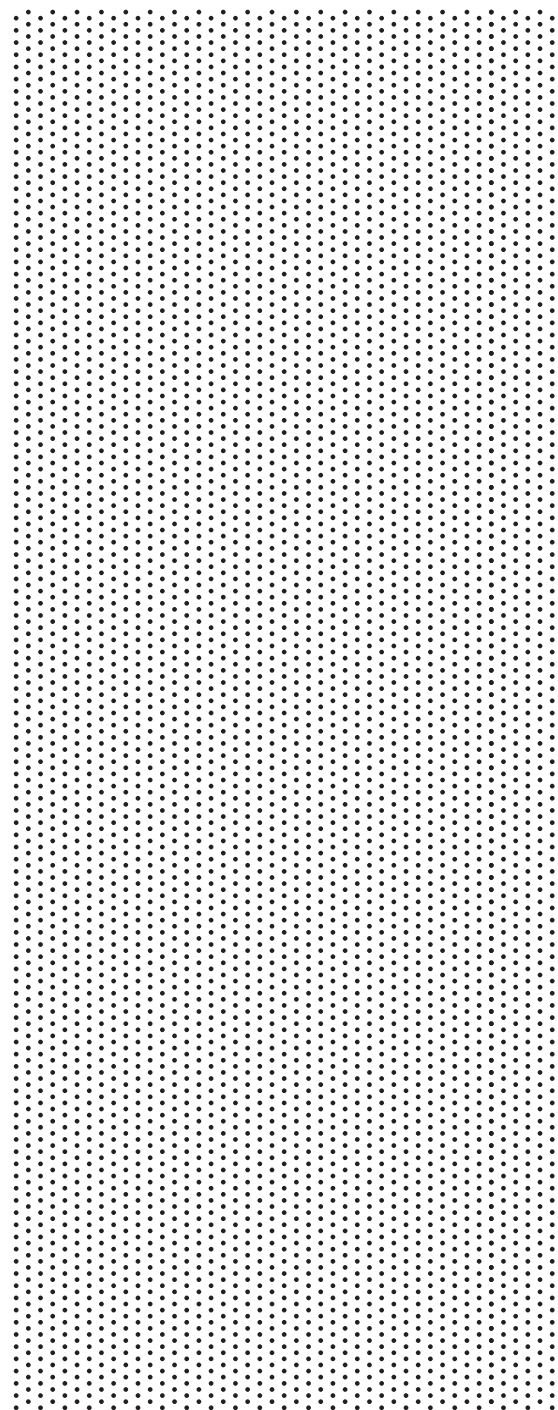
« Notre rôle est d'être moteur, parce que je suis toujours obligé d'interpeller les collègues, de les inciter à prendre cette culture de l'aménagement du territoire et de leur faire comprendre qu'il faut qu'on change de modèle. »



Jean-Paul MICHAUD

Il est donc nécessaire de faire **évoluer la représentation de la planification dans la sphère des élus locaux, par la pédagogie, mais aussi par la conduite du changement**. Il s'agit en effet de mieux expliquer en quoi la planification locale contribue à lutter contre l'étalement urbain par exemple, et/ou de **travailler de nouveaux imaginaires pour faire évoluer les pratiques locales de fabrique de la ville** et en expliquant la nécessité de changer de modèle d'aménagement. – voir partie n°5.

Changer de modèle d'aménagement, par exemple en portant un autre regard sur les anciennes réserves foncières des PLU(i), dites zones 2AU⁶, afin de les limiter et de privilégier la mobilisation des zones déjà équipées. Cela demande beaucoup de pédagogie et nécessite une sensibilisation des citoyens et des professionnels de l'aménagement. Il faut rassurer et expliquer que ce changement ne signifie pas un coup d'arrêt du développement, mais plutôt l'idée de changer de logiciel, de passer d'un urbanisme d'extension urbaine parfois un peu trop systématique et facile à un **urbanisme qui compose avec l'existant**.



6 : Zone 2AU : zones « à urbaniser » non encore équipées au sens de l'article R. 151-20 du code de l'urbanisme, et qui constituent en quelque sorte un stock de réserves foncières contrairement aux zones 1AU, déjà équipées et à urbaniser à court terme.

PLANIFIER PAR L'APPROCHE GLOBALE ET INTÉGRÉE

La planification est aussi une opportunité pour construire une approche globale, systémique⁷ du territoire qui intègre un ensemble d'enjeux spécifiques (dimensions paysagères, sociales, économiques...). Il permet de concilier différentes politiques sectorielles, même en cas de contradictions apparentes.

Le fil conducteur du document d'urbanisme se trouve en effet dans une approche globale et intégrée, partant souvent d'une ou plusieurs problématiques locales fédératrices et qui font sens sur le territoire.

Sur ce sujet, **Françoise BAILLY** vante les mérites de l'approche paysagère, qui, sur le cas du PLUi-HD d'Agglopolys a été la porte d'entrée intégratrice de l'ensemble des enjeux du territoire dans l'exercice de planification.

CONSTRUIRE UNE DÉMARCHE INTÉGRÉE EN PLANIFICATION, LE CAS DU PLUi-HD DE BLOIS AGGLOPOLYS - par Françoise BAILLY

Lors du lancement de la procédure du PLUi d'Agglopolys, les élus locaux étaient déjà fortement sensibilisés aux enjeux de préservation et de valorisation des paysages grâce à leur participation au Plan Paysage en 2014. Leur connaissance et leur attachement à la qualité du paysage et du cadre de vie ont permis de construire un PLUi HD ambitieux dans la préservation du paysage, et de ce fait, de réfléchir et d'inciter à l'optimisation de l'existant et à la lutte contre l'étalement urbain. La collectivité a déployé de nombreux ateliers et actions de sensibilisation sur de nouveaux modes d'habitat, « travail de longue haleine, qui a nécessité six années d'échanges et de construction du projet avec notamment plus de 300 rendez-vous dans les communes. » Françoise BAILLY évoque la réussite de la démarche BIMBY (Build in my back yard) auprès de 150 propriétaires intéressés par cette possibilité.

Plus largement, la qualité du cadre de vie a été renforcée par des dispositions réglementaires et des obligations pour valoriser et préserver la nature en ville, notamment une OAP Transition écologique et environnementale, des coefficients de pleine terre, des mesures de protec-

tion pour les arbres, haies et espaces verts... Le règlement favorise la diversité des formes urbaines en développant le recours à des règles qualitatives. **La nouveauté majeure est l'introduction de « modèles » qui, sous forme d'illustrations en trois dimensions, donne à voir aux porteurs de projets l'étendue des options d'insertion et d'implantation des constructions.**



La communauté d'agglomération Blois Agglopolys s'est engagée dans un PLUi intégrant à la fois un volet habitat (PLH) et un volet transports/mobilité (PDM, ex PLD). Le PLUi a été approuvé en 2023 à l'unanimité à l'issue d'une durée d'élaboration de quasiment 9 ans. (N.B. ce délai est aussi lié à un changement de bureau d'études).

« Je suis positive sur le ZAN : l'idée est bien passée. L'ensemble des communes a compris qu'il fallait optimiser le foncier. Le dialogue avec les services, les élus locaux, les aménageurs et les habitants a confirmé que nous avons besoin de nouveaux modes d'habitat. Nos habitants ont compris que la terre était précieuse. »



Françoise BAILLY

⁷ : L'approche systémique fait référence à une méthode d'analyse, une façon de traiter un système complexe avec un point de vue global sans se focaliser sur les détails. Elle permet de sortir des logiques en silos de planification urbaine, thématique par thématique, pour laisser place aux logiques holistiques avec la considération de l'interconnexion des enjeux et des territoires ainsi que du maillage territorial.

PARTIE 2

L'ÉLU STRATÈGE

QUI ARBITRE ET DÉCIDE

CONDUIRE UNE STRATÉGIE LOCALE POUR PRÉPARER LE TERRITOIRE

Les élus du GT rappellent l'importance de la planification comme outil prospectif et stratégique à 15 ou 20 ans. Préparer l'avenir, c'est en effet :

- élaborer une stratégie en partant d'un projet de territoire ;
- et planifier, pour établir les conditions de mise en œuvre de la stratégie et tracer le chemin d'un avenir commun, souhaité et partagé par l'ensemble des acteurs du territoire.

Pour réaliser l'exercice de planification, l'élus local se doit donc d'être stratège et visionnaire, mais aussi de faire émerger des formes de solidarité et de dialogue pour mobiliser largement vers un cap commun. Mais cette posture ne va pas de soi, notamment dans un contexte d'incertitude : **les élus du GT interpellent ainsi sur la nécessité d'une stabilité administrative et réglementaire au niveau national, gage de constance pour planifier localement dans le temps long.**

« L'élus local doit faire le travail d'expliquer les enjeux du territoire et le rôle du document d'urbanisme localement. Mais pour cela, il faut une constance nationale et une confiance envers les élus. »



Céline CHARRIAUD

AGIR SANS DÉLAI !

Face à l'urgence des crises climatiques, les élus du GT partagent le même constat : **il est nécessaire d'agir sans délai, pour les générations actuelles et pour les générations futures.** Il faut changer de modèle d'aménagement, construire différemment et expérimenter grandeur nature quitte à bousculer les habitudes de certains élus.

« Nous ne sommes plus dans la même temporalité qu'avant. L'urgence climatique et sociale nous impose de revoir totalement la temporalité des projets. Quand on est en responsabilité, c'est notre rôle d'agir. »



Suzanne BROLLY

« On ne peut plus se permettre de tergiverser, il faut passer à l'action ! »



Jean-Paul MICHAUD

SORTIR DE L'ÉTAU ENTRE L'URGENCE D'AGIR ET LE TEMPS LONG DE LA PROSPECTIVE

Agir sans délai est crucial, mais il faut aussi pour l' élu concilier différents horizons temporels dont certains sont incompressibles pour la prise de décision et la vision prospective : le temps long de la planification, le temps critique des urgences du quotidien, le temps social du citoyen, le temps du mandat, le temps de mise en œuvre des lois... Les élus du GT soulignent la difficulté que rencontrent certains élus locaux à se saisir de l'ensemble de ces temporalités dans leur quotidien et dans l'exercice de planification, à les coordonner et les maîtriser, d'autant plus dans le calendrier resserré de la loi Climat et Résilience.

« Il faut occulter la durée du mandat sinon on n'entreprend rien. Un mandat n'est pas suffisant pour bâtir quelque chose de concret. »



Pierre GROSJEAN

L'élaboration d'un document d'urbanisme est elle-même sujette à de multiples temporalités : le temps de construction et d'adhésion au projet de territoire, le temps long et technique de la procédure et des révisions, le temps des bureaux d'études...

« On ne peut pas tout changer ni tout réformer sans concerter avec les acteurs du territoire. On est dans l'urgence de faire les choses et de les mettre en œuvre. Or, avec le changement climatique, il faut fixer des stratégies dans un contexte mouvant ce qui n'est pas simple. »



Danielle MAMETZ

Il est donc important que les élus locaux soient mieux accompagnés, pour leur permettre à la fois :

- de **mieux comprendre les enjeux et les temporalités** des procédures d'élaboration des documents qui dépassent souvent le cadre du mandat ;
- de **réussir à aborder plus sereinement les différentes échéances dans les prises de décision**, les arbitrages, en les inscrivant dans le temps long du projet de territoire ;
- et **d'expliquer l'intérêt d'une réflexion sur le temps long aux acteurs locaux**, aux structures locales, aux citoyens et de mieux partager avec eux la vision d'ensemble de la démarche de planification.

ARBITRER ET PRENDRE LES DÉCISIONS : L'IMPORTANCE DU BINÔME ÉLU TECHNICIEN

C'est un binôme indissociable, dont le bon fonctionnement est indispensable à la réussite du projet. Chacun doit connaître dans son rôle, le technicien éclaire la décision et apporte une expertise sur une sémantique parfois difficile à appréhender, mais il n'a pas mandat pour prendre une position politique.

« L' élu décide des orientations politiques, il est aux commandes. »



Hervé LEFEBVRE

PARTIE 3

L'ÉLU PÉDAGOGUE ET FACILITATEUR

AIDER LES ÉLUS À REMETTRE EN QUESTION LEURS PRATIQUES POUR DÉPASSER LES RÉSISTANCES AU CHANGEMENT ET LES BARRIÈRES CULTURELLES

Les élus du GT alertent sur la nécessité d'une prise de conscience, par les élus locaux, d'un changement de trajectoire locale et de changement de modèle d'aménagement et de développement, des modes de vie et d'habiter.

Appelant à une profonde remise en question, ils rappellent toutefois que les élus locaux sont en première ligne de la mise en œuvre de politiques publiques nationales, et qu'ils vivent actuellement des changements culturels profonds qui peuvent être déstabilisants.

Cela peut expliquer une certaine résistance des communes les plus rurales et des territoires en déprise à adhérer au changement de modèle. La grande majorité des élus ruraux est en effet issue d'une génération qui a exercé et évolué dans la promotion du modèle pavillonnaire et qui se retrouve aujourd'hui face à un changement complet de paradigme, de méthodes et de représentations locales, qu'il est parfois difficile à accepter.

« La planification est une projection d'autant plus complexe que les élus des communes rurales sont retraités et on leur demande de se projeter à 20 ans alors qu'ils ne seront plus aux commandes. La construction a fait partie de l'ADN du l' élu rural. »



Hervé LEFEBVRE

L'ÉLU LOCAL, LE NOUVEAU DÉVELOPPEUR- RESPONSABLE ?

Le modèle « construire pour se développer », où dominait l'approche d'un urbanisme en extension par l'enveloppe foncière, doit désormais faire place à une nouvelle démarche par le projet. Il s'agit désormais d'optimiser le foncier, renouveler et recycler le bâti. Lors du premier atelier, les élus du GT ont ainsi avancé le terme de « **développeur-responsable** » pour qualifier cette double prérogative : promouvoir le développement du territoire tout en respectant et préservant les ressources locales.

ACCULTURER LES ÉLUS ÉLOIGNÉS

Les élus du GT pointent le besoin d'un changement profond du rôle et du modèle de l' élu rural qui a besoin de temps pour dépasser les préjugés en matière de transfert de compétences, mais aussi pour s'acculturer aux nouveaux concepts, aux nouveaux enjeux et à la sémantique exigée par les documents de planification. Ceci est d'autant plus prégnant que les collectivités rurales disposent de ressources et de moyens humains très limités.

Il est donc crucial de sensibiliser, former et accompagner les élus locaux pour leur permettre d'opérer ces transformations. Qui pour le faire ? « Dépositaires » de la vision d'ensemble et capables de se saisir les enjeux autant locaux que supra-territoriaux, les élus de la planification sont à même de contribuer à cet effort de pédagogie auprès de leurs pairs.

UNE PRÉSENCE « DE TOUS LES JOURS » SUR LE TERRAIN, AUPRÈS DES ÉLUS, PRINCIPALE CLÉ DE RÉUSSITE DU CHANGEMENT – par Hervé LEFEBVRE

Pour que les élus locaux se saisissent des différents enjeux dans l'élaboration d'un document d'urbanisme, comme celui de la sobriété foncière (et dans toutes les dimensions et complexités propres de ces enjeux), l'effort de pédagogie est essentiel et représente un investissement en temps qu'il ne faut pas sous-estimer.

Les élus en charge de ces documents d'urbanisme, comme l'est par exemple Hervé LEFEBVRE comme président du SCoT de Gascogne, se

doivent donc en quelque sorte d'assumer un rôle de « prosélytisme » (convaincre des enjeux de la planification) mais surtout d'écoute et de médiation auprès de l'ensemble des élus (EPCI, communes) pour qu'ils agissent de manière conjointe et cohérente dans leur propre démarche de planification sur leurs territoires.

Autant dire que cela nécessite **un contact présentiel régulier et une grande dose d'opiniâtreté, dont il faut accepter le côté chronophage : c'est la clé de réussite pour une adhésion collective au projet et sa traduction dans l'élaboration du document.**



Le SCoT de Gascogne réunit une communauté d'agglomération et 12 communautés de communes. Il est opposable depuis avril 2023 et a intégré les dispositions obligatoires de la loi Climat et Résilience.

« Pendant l'année 2022, ma seule fonction de président de SCoT a représenté 90 réunions en présentiel avec des élus, des habitants... On ne peut que construire à travers ce contact répété. Dans le cadre des 13 EPCI, je me suis rendue jusqu'à 4 fois dans le même EPCI pour porter un certain nombre de messages. »

Hervé LEFEBVRE

PARTIE 4

L'ÉLU QUI COOPÈRE ET PREND LE TEMPS DU DIALOGUE

METTRE EN PLACE DES DISPOSITIFS PAR LESQUELS ON SE REDONNE DU TEMPS

Les élus du GT appellent ainsi à développer des dispositifs qui permettent aux élus locaux de sortir de la gestion quotidienne des urgences, de se redonner du temps et de prendre de la hauteur pour :

- penser aux enjeux prospectifs et stratégiques et imaginer leur territoire de demain, au-delà des contingences de court terme qu'impose l'exercice des compétences des collectivités en matière de planification ;
- se saisir des objectifs nationaux et des évolutions du cadre réglementaire et appliquer les lois dans les meilleures conditions ;
- construire un cadre apaisé pour prendre le temps de l'explication et du dialogue avec les citoyens.

« Il est important de prendre le temps de la décision et de trouver un cadre de sérénité pour agir. »



Pierre GROSJEAN

Les Parcs naturels régionaux (voir l'encadré ci-contre) sont de bons exemples de dispositifs de ce type. S'ils ne couvrent pas l'ensemble de territoire français, le rôle et l'action des Parcs restent des sources d'inspiration pour les autres territoires. Ils permettent en effet de proposer aux élus locaux des cadres de dialogue et de fabrique d'une vision prospective partagée, qui pourraient par exemple s'appuyer également sur les structures des Pays et des PETR.

LE PARC NATUREL RÉGIONAL, UN CADRE POUR PRENDRE LE TEMPS DE PENSER L'AVENIR DU TERRITOIRE

- par Philippe GAMEN

Les Parcs fédèrent les acteurs d'un territoire géographiquement cohérent autour d'une identité locale commune, partagée et portée par une charte. Elle est établie en concertation avec l'ensemble des acteurs politiques, économiques et associatifs autour d'une vision partagée du territoire. En réunissant ces acteurs et particulièrement les élus locaux, les parcs offrent un espace de dialogue et un cadre de réflexion apaisé, hors de la pression des décisions locales pour ses élus. Ils s'autorisent à se tromper, expérimenter, essayer et anticiper.

Sur le sujet du ZAN par exemple, les élus du Parc du Massif des Bauges se sont auto-saisis de la question et ont réfléchi à une armature territoriale et à sa traduction dans un projet de territoire qui prenne en compte les enjeux de sobriété foncière. Sans se substituer aux travaux menés dans chacun des 4 SCoT du territoire sur le sujet, **ces temps amont de concertation et d'échanges, partagés largement à l'échelle du territoire, ont permis de faciliter l'adhésion à la démarche de sobriété et de lui donner du sens aux différentes échelles territoriales.**



Un Parc naturel régional est un territoire rural habité qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine. Il existe aujourd'hui 58 PNR en France qui se structurent autour de missions comme la préservation et la valorisation des patrimoines culturels, l'économie locale, l'éducation au territoire et l'expérimentation. Le Parc naturel régional du Massif des Bauges s'étend sur 7 intercommunalités et comprend 75 000 habitants, sa charte a été signée en 2023.

« Il est essentiel de prendre dès à présent le temps de se poser les bonnes questions car l'urgence crispe. Dans le Parc, on travaille sur le temps long, à 15 ans. Le Parc nous permet de nous retrouver pour échanger sans la pression de la délibération. »



Philippe GAMEN

MISER SUR LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE, MUTUALISER, DÉVELOPPER LE JEU COLLECTIF ET LA SOLIDARITÉ

Ce cycle d'ateliers est aussi l'occasion de rappeler tout l'intérêt pour les communes de développer la coopération territoriale, a minima au niveau de l'intercommunalité :

- d'une part, la coopération préserve les communes d'une forme d'isolement et leur permet d'envisager un avenir où peuvent se construire des logiques de solidarité et d'interdépendance (emploi, alimentation, gestion des ressources, etc.) ;
- d'autre part, la coopération facilite la mobilisation de moyens et de compétences nécessaires à l'élaboration des documents de planification, notamment pour l'animation des allers-retours réguliers entre les acteurs du territoire et les élus locaux (mutualisation d'ingénierie, de moyens financiers). À ce titre, Pierre GROSJEAN recommande aux élus d'identifier et de repérer les bénéfices locaux d'une solidarité car concilier les nombreux enjeux du territoire est une lourde tâche pour l' élu communal et notamment dans le cadre de territoires ruraux où les élus sont souvent retraités, bénévoles et accompagnés d'une équipe municipale réduite (d'un secrétaire de mairie par exemple).

LA MUTUALISATION DE MOYENS ET D'INGÉNIERIE DANS L'ÉLABORATION D'UN DOCUMENT DE PROGRAMMATION

– par Jean-Paul MICHAUD

Composé de deux ECPI - la Communauté d'agglomération du Grand Besançon et la Communauté de communes du Val Marnaysien, le SCoT du Grand Besançon accompagne la CC du Val Marnaysien dans l'élaboration de son PLH en s'appuyant sur de l'expérience du PLUi de la CA du Grand Besançon. Essentielle pour renforcer le projet de territoire local et permettre l'adhésion de toutes les communes, cette solidarité à l'échelle du SCoT s'accompagne d'une enveloppe d'aides, issue de la contractualisation avec la Région, et réservée à l'accompagnement la CC Val Marnaysien dans la déclinaison locale des objectifs du SCoT en matière d'habitat.

L'OFFRE D'INGÉNIERIE POUR SOUTENIR LES PROJETS LOCAUX – par Philippe GAMEN

Dans un registre similaire, la Communauté d'agglomération du Grand Chambéry soutient les communes ou porteurs de projets de l'EPCI en leur mettant à disposition une ingénierie de projet, particulièrement de prestations d'assistant à maîtrise d'ouvrage. Il s'agit d'un accompagnement dans la mise en œuvre de projets locaux et leur mise en cohérence avec le projet de territoire local. **Pour Philippe GAMEN, ce soutien en ingénierie est essentiel pour redonner les moyens d'action et du pouvoir à l' élu local, parfois peu doté en moyens.**

IMAGINER DE NOUVEAUX ESPACES DE DIALOGUE ENTRE ÉLUS ET ENTRE TERRITOIRES

Rien n'impose de cadre formalisé pour mettre en place de tels espaces de dialogue entre élus ; ils peuvent être tout simplement le fruit d'initiatives ad hoc, du moment qu'ils naissent de la volonté des élus de pouvoir se retrouver dans un cadre différent des instances institutionnelles, communautaires ou communales, qui règlent habituellement la vie politique locale.

COMMENT MOBILISER, ASSOCIER ET ALIGNER LES ÉLUS SUR LES ENJEUX DE PLANIFICATION ? LE CAS D'UNE DÉMARCHÉ ORIGINALE MENÉE À L'ÉCHELLE DU SCOT BESANÇON CŒUR FRANCHE-COMTÉ

– par Jean-Paul MICHAUD

Élu en charge du SCoT, Jean-Paul MICHAUD a mis en place un groupe de travail dédié au sein du syndicat mixte qui se réunit tous les mois. Autour d'élus et des techniciens, cette initiative de concertation se décline également en réunions bilatérales avec chacun des élus en charge d'une dizaine de schémas fixant les ambitions d'aménagement pour le territoire (dont SRADDET, SCoT, PLUi, PCAET, SAGE, PLH...), pour s'assurer que la révision du SCoT se fasse en cohérence avec l'ensemble des autres schémas. Cette exigence d'articulation et de bonne prise en compte des différents enjeux permet de prendre de la hauteur sur la démarche du SCoT, d'être à l'écoute des élus locaux et de prendre le temps du dialogue, ce qui demande évidemment un fort investissement en temps et une volonté commune.



Composé de deux ECPI - la CA du Grand Besançon et la CC du Val Marnaysien, le SCoT Besançon Cœur Franche-Comté est en cours de révision depuis 2017.

LE MODÈLE DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX COMME RESSOURCES POUR LES TERRITOIRES RURAUX

Les échanges autour de la mutualisation de l'ingénierie ont également mis en exergue l'intérêt la coopération entre territoires (ce qui pose la question de sa forme et ses modalités), notamment **dans une logique de réciprocité entre les métropoles et les territoires ruraux**. Cette approche permet **de fédérer les collectivités autour d'intérêts communs** (patrimoniaux, paysagers et économiques...) **et de renforcer les solidarités**.

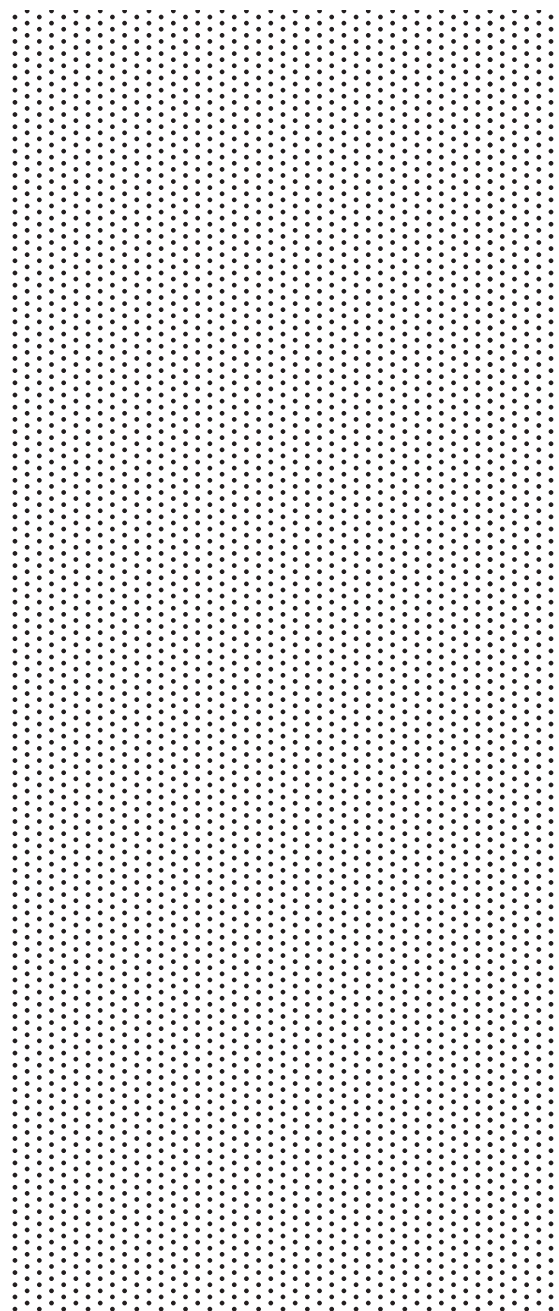
Le temps de la planification est ainsi l'occasion de réinterroger ces coopérations inter-territoriales, de les stimuler et les inscrire dans un projet d'avenir commun, et de les rendre possibles par le biais d'outils et de dispositifs qu'il faut oser mobiliser (chartes, contrats, Pays, PETR...), en prenant l'exemple de ce qu'ont déjà développé les Parcs Naturels Régionaux.

LE RÔLE DES PNR COMME INITIATEUR DE DYNAMIQUES LOCALES POSITIVES ET INSPIRANTES – par Philippe GAMEN

Les PNR disposent d'une charte qui leur permet à la fois de disposer d'une vision à long terme, de promouvoir des actions concrètes du territoire et de pérenniser la coopération locale. Partenariale, la charte est signée entre la Région, les Départements, les EPCI et les communes, autour d'une vision commune que les différents acteurs s'engagent à respecter ; cela renforce la légitimité du Parc en matière de coopération.

Les PNR sont aussi des structures d'appui aux collectivités, de ressources et d'expérimentation. À titre d'exemple, le PNR du Massif des Bauges a initié dès les années 2010 plusieurs actions en faveur de la transition énergétique (désormais le PNR est classé TEPOS, TEPCV), qui, déclinées en actions locales portées par les communes, ont contribué à la prise de conscience et à la responsabilisation des élus locaux sur ces sujets et ont facilité l'élaboration de PCAET. En ce sens, Le PNR du Massif des Bauges peut se prévaloir **d'avoir joué un rôle déclencheur et moteur sur la sensibilisation à la transition énergétique au sein de son territoire.**

8 : TEPOS : territoires à énergie positive
TEPCV : territoires à énergie positive pour la croissance verte



PARTIE 5

L'ÉLU NOVATEUR ET FÉDÉRATEUR, AU PLUS PRÈS DES HABITANTS

Les élus du GT décrivent une démocratie locale qui devient de plus en plus incertaine et complexe. L'élus communal a le sentiment d'une marge de manœuvre réduite, sa parole est remise en question, sa légitimité aussi comme en témoigne par exemple le nombre important de démissions de maires à mi-mandat en 2023.

Dans ce contexte, la mobilisation des élus locaux autour des enjeux de planification est d'autant plus difficile qu'elle exige davantage de connaissances et de compétences techniques et réglementaires.

En parallèle, force est de constater le peu d'intérêt de la part des citoyens pour la chose publique, ce qui se traduit par une faible mobilisation lors des temps de la concertation prévue dans le cadre de l'élaboration ou la révision de documents de planification.

EXPÉRIMENTER, METTRE EN RÉCIT LE TERRITOIRE ET L'INCARNER

Les élus du GT partagent ainsi la difficulté à réunir et fédérer l'ensemble de l'écosystème d'acteurs territoriaux autour d'un projet commun (élus locaux, acteurs économiques et professionnels, habitants). Les démarches participatives locales sont pourtant essentielles : les élus du GT encouragent donc à redoubler d'efforts et à développer l'expérimentation et l'innovation dans les méthodes pour offrir plus de transparence, d'accès à l'information et de dialogue local.

Pour intéresser et mobiliser les élus et citoyens sur les sujets de la planification, les élus du GT insistent également sur l'idée de travailler un récit commun qui contribue à retrouver du sens à l'action locale et incarner des valeurs fédératrices et communes. Si le ZAN est perçu comme un frein à la projection du territoire, la mise en récit permet de changer de prisme, d'ouvrir de nouveaux imaginaires et d'élargir les champs d'action et des possibles.

L'élus local tient alors un rôle central pour incarner le projet de territoire, permettre de ré-enchanter le territoire en l'imaginant avec ses citoyens, le rendre désirable par tous et pour tous, fédérer et conduire ainsi au changement de trajectoire. La force du portage par l'élus est donc cruciale.

« Dans les petites communautés d'agglomération très rurales qui rencontrent des problèmes d'attractivité, il est d'autant plus important de fédérer autour d'un projet très concret pour susciter l'adhésion des autres communes autour d'un PLUi. »



Pierre GROSJEAN

**L'EXPÉRIMENTATION DE NOUVEAUX
MODÈLES D'AMÉNAGEMENT, LE CAS DU SCOT BESANÇON CŒUR
FRANCHE-COMTÉ** – par Jean-Paul MICHAUD

Au-delà de l'élaboration des règlements d'urbanisme, planifier c'est aussi se donner la possibilité d'expérimenter, pour trouver les voies d'un aménagement durable, compatible avec les différentes contraintes qui pèsent sur le projet local et ses opportunités.

Dans le cadre du ScoT du Grand Besançon, l'agence d'urbanisme de Besançon (l'AUDAB) a expérimenté de nouvelles formes d'aménagement sobres sur 4 communes aux profils contrastés :

- une commune périurbaine avec une forte densité et peu de possibilités de développement, qui a travaillé sur des dents creuses ;
- une commune très rurale où une proposition de 15/20 logements par hectare (au lieu de 8) a été réalisée pour souligner les potentiels d'intégration dans l'environnement de la commune ;
- une commune sur une colline pour laquelle un nouveau type d'aménagement a été imaginé tenant compte de la déclivité ;
- une commune périurbaine moins concernée par les problématiques de densité sur laquelle de nouvelles formes d'aménagement sur des zones AU ont été imaginées.

ÊTRE AU PLUS PRÈS DES CITOYENS, LE CANAL ASSOCIATIF

Face à ces constats, mobiliser et impliquer tout le monde dans les territoires est un véritable enjeu local pour les élus du GT. Ils constatent que dans certains territoires, les instances consultatives locales se multiplient à différentes échelles, dispersent les objectifs et noient les habitants. Pour éviter un sentiment de lassitude et créer de l'intérêt, il est indispensable de repartir des sujets qui font débat au plus près des besoins locaux. Ainsi, dans le cadre de l'élaboration d'un document de planification, il est nécessaire de partir des besoins du « bas » afin d'être le plus régulièrement dans une démarche ascendante, au plus proche des réalités locales.

Pour cela, il faut s'appuyer autant que possible sur l'écosystème associatif local. Pierre GROSJEAN rappelle que dans le milieu rural, les associations locales (la commune de Baugy en compte une vingtaine par exemple) constituent des espaces informels privilégiés de rencontres et de dialogues entre élus et administrés, en particulier à l'occasion d'assemblées générales ou d'événements locaux qu'elles organisent. Elles contribuent à créer du lien autant entre élus eux-mêmes, qu'entre élus et citoyens, et ainsi à fédérer de manière positive et constructive autour des projets de la commune.

ALLER À LA RENCONTRE DES SOCIO-PROFESSIONNELS ET DES HABITANTS

« Il faut avoir une vision, notamment quand on s'adresse aux acteurs socio-économiques, parce qu'ils investissent sur le territoire et ont besoin de savoir quelle est la politique sur ce territoire-là. »



Philippe GAMEN

Il est crucial de mobiliser et fédérer le monde économique et particulièrement les acteurs socio-professionnels des territoires. Porteurs du développement économique local, culturel et social, ils sont acteurs du changement de trajectoire dans leur manière de pratiquer et produire sur le territoire. Les élus du GT appellent donc les collectivités à accompagner ce changement en recherchant les canaux de mobilisation et actions suscitant leur intérêt et en leur proposant des solutions adaptées à leurs besoins concrets (subventions, formations, ateliers...).

INTERAGIR AVEC LES ACTEURS SOCIO-PROFESSIONNELS – par Philippe GAMEN

Le PNR du Massif des Bauges dispose d'une palette d'outils pour aller au-devant des acteurs socio-professionnels et des habitants du territoire, notamment :

- des actions éducatives et pédagogiques : le PNR du Massif des Bauges propose par exemple des journées de sensibilisation invitant habitants et élus à entrer le temps d'une journée dans la vie d'un agriculteur ou d'un bûcheron (« vis ma vie de bûcheron ») pour valoriser les corps de métiers locaux ;
- la création et l'animation d'une association locale qui vise à encourager et former les agriculteurs à l'agroécologie ;
- une offre de services attractive qui donne les moyens aux acteurs locaux d'être moteurs et acteurs de la protection et de la valorisation du territoire (recherche de financements et subventions adaptés, formations, mise à disposition de connaissances).

L'ensemble de ces démarches a pour objectifs non seulement de fédérer, sensibiliser et apporter de la connaissance mais aussi de proposer des solutions et leviers d'actions dont peuvent se saisir les acteurs professionnels du territoire pour conduire au changement.

DISPOSITIFS DE SENSIBILISATION ET DE CONCERTATION MIS EN PLACE PAR AGGLOPOLYS – par Françoise BAILLY

Dans le cadre du PLUi-HD d'Agglopolys, il est important de souligner que l'effort de sensibilisation s'est décliné sur l'ensemble des communes du territoire, avec, pour chacune d'entre elles, l'organisation de promenades réunissant habitants et élus pour découvrir le paysage, sensibiliser à sa préservation et rappeler les objectifs du ZAN (plus de détails dans la partie 1).

Pour encourager la prise en compte de la nature en ville et la préservation de la biodiversité, Agglopolys a également souhaité former les acteurs professionnels publics et privés au travers de démarches pédagogiques ciblées :

- sur la gestion différenciée des espaces pour les services techniques des mairies ;
- sur la récupération des eaux à la parcelle pour les aménageurs locaux .

Ces différentes actions ont permis de rendre possibles et concrets les nouveaux modèles d'aménagement et ont insufflé les principes d'une gestion sobre et adaptée du foncier sur l'ensemble du territoire.

Cette démarche singulière a été l'occasion d'associer l'École Nationale Supérieure de la Nature et du Paysage et a offert aux futurs professionnels le cadre idéal de travaux étudiants, leur permettant de s'approprier les enjeux d'économie et d'évolution paysagère sur une mise en situation très concrète.

« Pour qu'il y ait adhésion, il faut qu'il y ait conviction, et cela signifie qu'il faut prendre le temps de dialoguer. »



Hervé LEFEBVRE

FÉDÉRER PAR LA PÉDAGOGIE

S'APPUYER SUR LES GRANDS SUJETS À ENJEUX DU TERRITOIRE POUR ORGANISER LA PÉDAGOGIE ET LA CONCERTATION SUR LA DÉMARCHE DE PLANIFICATION

– par Danielle MAMETZ

Le territoire du syndicat mixte Flandre et Lys est très fortement concerné par la problématique de la gestion de l'eau : des inondations plus fréquentes et importantes, une diminution effective de la ressource qui fait face à une demande grandissante liée au développement économique...

Conscients de devoir changer de paradigme dans la manière d'aborder la question de l'eau en aménagement, les élus du SCoT Flandres Lys ont décidé de faire de la gestion de la ressource en eau une des orientations prioritaires de la révision du SCoT.

Il leur est apparu essentiel d'aborder cette révision dans une logique partenariale et de co-construction et ont ainsi proposé d'associer étroitement les 3 SAGE du périmètre à la révision du SCoT et recueillir leurs contributions, en sollicitant l'Agence de l'eau Artois Picardie pour mobiliser les animateurs de SAGE (les SAGE n'étant pas des Personnes Publiques Associées).

Afin rendre la gestion de l'eau concrète pour élus locaux et les habitants, le syndicat mixte a également organisé plusieurs démarches de sensibilisation sur la thématique de l'eau (sous l'angle des ressources, de la biodiversité, des inondations, de la qualité des cours d'eau...) :

- avec les élus, cela a pris la forme d'un « Educ'Tour », c'est-à-dire une journée de visites de terrain et d'échanges autour de projets locaux, leur permettant ainsi d'illustrer les orientations du SCoT et leur donner corps. Depuis cet Educ'Tour, la dynamique d'information et d'interaction entre élus est assurée par la publication régulière d'une newsletter sur ces sujets ;

- avec les habitants, le travail de sensibilisation s'est organisé autour d'un projet artistique à plusieurs facettes sur le thème de l'eau : premier concours photo citoyen, exposition photo itinérante « Eaux » par un photographe professionnel, organisation de deux balades photographiques. Le vernissage de l'exposition et de la remise des prix a réuni près d'une centaine de personnes.

Grâce à cette approche sensible, élus et habitants ont pu ainsi plus facilement s'approprier la démarche du SCoT mais aussi saisir les enjeux de préservation de la ressource en eau.



Le syndicat mixte Flandre et Lys est situé au Nord de la France entre la communauté d'agglomération de Dunkerque et l'Eurométropole de Lille. C'est un territoire en développement où se sont implantés une giga factory et des pôles industriels et agroalimentaires, consommateurs d'eau.

« Le territoire c'est une histoire d'hommes et de femmes que nous devons associer au projet de territoire. »



Danielle MAMETZ

*L'équipe du Réseau Planif Territoires
remercie l'implication de l'ensemble
des élus locaux à ce cycle d'ateliers
et les associations nationales
de collectivités pour leur contribution
à la préparation des ateliers.*